

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121128-01-ADM

#### REFORME TERRITORIALE : ETUDE FISCALE

M. GAILLAT précise que dans le cadre de la Réforme Territoriale, les communautés de communes du Piémont Oloronais, Ossau, Aspe, Barétous, Josbaig et Navarrenx se sont engagées dans une réflexion commune. Le 9 Novembre dernier, les Présidents et Vice Présidents se sont rencontrés pour examiner les éventuelles suites à donner à leur démarche.

Au cours de cette réunion, il est apparu que les diverses collectivités souhaitaient avoir une étude objective concrète sur les conséquences des divers modes de coopération avant d'aller plus loin dans la démarche.

Cette étude pourrait porter sur les éléments suivants :

- Passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
- Calcul des attributions de compensation pour les communes en fiscalité additionnelle et de zone

- Conditions de reprise ou de transfert des différents taux d'imposition entre communes et communauté
- Répercussions fiscales sur les ménages en tenant compte notamment des compétences exercées.

Le coût de cette étude est estimé entre 20 et 30 000 €. Elle pourrait être confiée à un Cabinet d'Etudes Spécialisé, après consultation sur les bases d'un cahier des charges validé par les collectivités concernées.

Il appartient à chaque structure de se prononcer sur l'opportunité de cette étude et la poursuite de la démarche.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 45 voix pour et 4 abstentions (Mmes MIRANDE, CABELLO, Mrs BRUGIDOU, BAREILLE)**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **SE PRONONCE** sur l'opportunité d'engager l'étude décrite ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives nécessaires avec les autres collectivités concernées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT